

KIT ADHÉRENTS 2025

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT



LE MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans notre Association Sologne Nature Environnement.

Vous y trouverez une foule d'informations sur la faune et la flore de la Sologne, diffusées par nos huit salariés(es), tous, connaisseurs(es) passionnés(es) à votre service. Des balades, des animations et des formations constitueraient le cadre des échanges de savoirs sur les thèmes, horaires et lieux que vous choisirez dans nos calendriers d'évènements.

Notre vocation est d'inviter à préserver l'existence de cette biodiversité installée depuis des milliers d'années, et par l'éducation de chacun, à la respecter, pour garantir un avenir compatible avec le monde du vivant dans toutes ses dimensions...

Adhérer veut dire aussi « **engagement** » respectueux de tous les publics qui se côtoient au travers de tous ces moments collectifs d'accès aux savoirs.

Nous vous invitons à l'émerveillement pour tout ce qui nous entoure. Nous sommes persuadés que l'éducation et l'éveil de nos cinq sens, (cinq pour les plus chanceux), par les splendeurs environnementales vues, ressenties et vécues au premier degré, conduisent au deuxième degré à la tolérance et au vivre ensemble, dans toutes nos différences. Il en va ainsi de la biodiversité humaine comme de celle du vivant.

Si vous renouvez votre adhésion

Toute l'année vous participerez à des ateliers thématiques, des sorties découvertes et en même temps vous pourriez apporter vos idées et expériences dans les commissions. Après une année en tant qu'Adhérent(e) vous pourriez même demander à intégrer le Conseil d'Administration.

Merci de faire adhérer vos Ami(es) - Famille - Collègues !

L'adhésion c'est pour tous ceux qui portent un intérêt au patrimoine naturel de la Sologne.

La protection est le fondement et la finalité de notre action associative. Notre but est de préserver le patrimoine naturel en Sologne et d'y favoriser la biodiversité, en tant que support d'un développement durable.

*Chacun s'investit en fonction de son temps et de sa motivation,
Engagez-vous !*

Depuis 1984, Sologne Nature Environnement est une association au service du développement durable des particuliers, des collectivités et des entreprises de Sologne.

Etienne VERSCHUEREN, Président de Sologne Nature Environnement



SOMMAIRE

L'association	P.5
• Présentation de l'association	
• Les statuts de l'association	
L'équipe	P.11
• Le conseil d'administration	
• L'équipe permanente	
Le pôle vie associative	
Le pôle étude	
Le pôle animation	
Le fonctionnement de l'association	P.19
• Les services civiques	
Le service civique volontaire au pôle étude	
Le service civique volontaire au pôle vie associative	
• Le principe de gouvernance d'un projet	
Les groupes de travail	P.21
• Les groupes naturalistes	
• Les commissions	
L'implication en tant que bénévole	P.24
• Le bénévolat en 2022	
• S'impliquer plus souvent	
• S'impliquer ponctuellement	



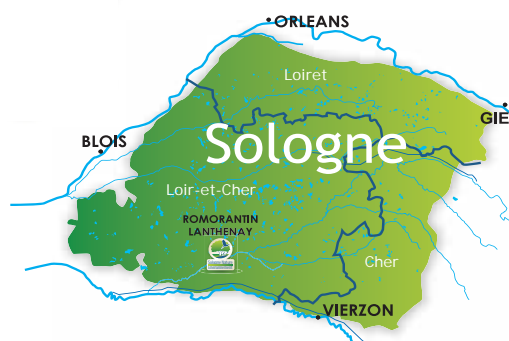
L'ASSOCIATION

Présentation de l'association

Sologne Nature Environnement est une association d'étude et de protection de la nature et de l'environnement, régie par la loi de 1901, créée en 1984. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire, et par le Ministère de l'Environnement au titre de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Elle est également agréée par l'Académie d'Orléans-Tours comme association éducative complémentaire de l'enseignement public.

La finalité de son action associative et militante est la protection, la connaissance et la défense du patrimoine naturel solognot. La nature y est exceptionnelle, elle constitue le patrimoine collectif présent et à venir. De plus, elle est un vecteur économique.

Sologne Nature Environnement rassemble 250 adhérents répartis sur les 3 départements qui composent la Sologne.



LES 3 MISSIONS PRINCIPALES



L'étude de la faune et de la flore d'une incomparable richesse et diversité. En effet, on ne peut protéger que ce que l'on connaît bien.



L'accompagnement d'acteurs publics ou privés dans leurs démarches de développement durable.



La retransmission des connaissances car le savoir se doit d'être partagé avec le plus grand nombre. Ces connaissances, acquises au cours de nos différentes activités naturalistes et/ou scientifiques, nous permettent de mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

Affiliée à France Nature Environnement, à travers sa Fédération Régionale France Nature Environnement - Centre-Val de Loire, elle participe aussi à de nombreuses commissions (départementales, régionales et nationales), pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques liées particulièrement à l'aménagement du territoire.

Membre du GRAINE Centre Val de Loire (Groupe Régional pour l'Animation et l'Initiation à la Nature et à l'Environnement), elle est un acteur dynamique et expérimenté dans le domaine de l'éducation à l'environnement.



Elle agit en faveur de la valorisation écotouristique du patrimoine naturel solognot.

Elle contribue également, à travers de nombreuses études et divers programmes scientifiques, au suivi et à l'inventaire des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial afin de favoriser les actions conservatoires.



Les statuts de l'association

Les statuts sont essentiels pour notre association, puisqu'ils représentent à la fois l'acte fondateur et le cadre de notre engagement quotidien au service de la nature et de l'environnement en Sologne. Ils dessinent les contours des actions que nous souhaitons poursuivre en commun.

TITRE I : DENOMINATION - SIEGE SOCIAL - DUREE - OBJET

Article 1 : Dénomination - siège - durée

Il est créé entre les personnes physiques et morales, adhérentes aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination « Sologne Nature Environnement ». Sa durée est illimitée.

Son siège social est fixé à :
Château de Beauvais – 23 route de Selles sur Cher
41 200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Il pourra être transféré dans tout autre lieu sur simple décision du conseil d'administration, soumise à ratification par l'assemblée générale.

Article 2 : Objet

L'association a pour objet :

- d'agir en faveur d'une gestion durable des milieux naturels et de la biodiversité en général ;
- d'agir pour la connaissance, la conservation, la protection et la restauration des milieux naturels et des espèces menacés ;
- d'agir en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles (air, eau, sol et sous-sol) et des déchets, d'une maîtrise de la consommation énergétique et du développement des énergies renouvelables ;
- d'agir en faveur de la qualité des paysages, de l'amélioration du cadre de vie et de lutter contre les nuisances et les pollutions ;
- de promouvoir l'accès à la nature, dans le respect de la propriété privée, et de lutter contre l'aliénation des chemins communaux et ruraux ;
- de promouvoir la découverte et la mise en valeur du patrimoine naturel, auprès du plus grand nombre, et en participant concrètement au développement de « l'écotourisme » ;
- de soutenir les activités économiques qui concourent à la réalisation des objectifs que se fixe l'association ;
- d'agir en faveur de tous outils pertinents d'aménagement durable du territoire et en particulier de la création d'un Parc Naturel Régional de Sologne ;
- de soutenir la recherche scientifique et la formation des jeunes dans le champ de compétences qui est le sien ;
- d'agir de manière générale pour répondre à ses objectifs, en tout lieux qu'elle estime pertinents.

Elle œuvre sur l'ensemble de la Sologne, dans les départements du Cher et du Loiret et sur le Loir-et-Cher en totalité.

Elle privilégie la concertation entre tous les acteurs et ses actions sont empreintes d'une stricte neutralité politique et confessionnelle.

Elle exerce son action à l'égard de tout fait qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte aux objets auxquels elle se consacre sur son secteur de compétence.

Article 3 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'association sont ceux qu'autorise la loi et qui permettent de concourir à son objet social, notamment :

- l'étude de la biologie, de l'écologie et de la répartition des espèces sauvages et de leurs habitats ;
- la gestion des données liées au patrimoine naturel, aux ressources naturelles et plus largement à l'environnement ;
- la réalisation d'études et de diagnostics environnementaux, le conseil auprès des collectivités et des acteurs privés ;
- le partage des connaissances avec le plus grand nombre, notamment par la mise en œuvre d'animation de découverte du patrimoine naturel et de sensibilisation à la nécessité d'un comportement « écocitoyen » de chacun ; par la création d'un pôle ressource à vocation pédagogique ;



- le partage des connaissances avec le plus grand nombre, notamment par la mise en œuvre d'animation de découverte du patrimoine naturel et de sensibilisation à la nécessité d'un comportement « écocitoyen » de chacun ; par la création d'un pôle ressource à vocation pédagogique ;
- la réalisation et la présentation d'expositions, de conférences, et de publications ;
- la participation active au débat public et aux organes institutionnels de concertation, en lien avec l'objet social de l'association ;
- l'accueil d'étudiants et de stagiaires dans la limite de ses capacités financières et d'encadrement ;
- l'information large du public sur les enjeux et les actions qu'elle conduit relatifs à son objet social ;
- l'action en justice.

TITRE II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 4 : Composition

L'association se compose de personnes physiques et de personnes morales, adhérentes aux présents statuts et à jour de leurs cotisations. Leur candidature est agréée par le Bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées, sans avoir à motiver ses décisions.

Membres actifs :

Sont appelés membres actifs les membres de l'association, personnes physiques ou morales, qui participent régulièrement aux activités de l'association et contribuent activement à la réalisation de ses objectifs.

Les membres bienfaiteurs :

Sont appelés membres bienfaiteurs les membres de l'association, personnes physiques ou morales, ayant acquittés une cotisation de soutien.

Les membres d'honneur :

Ce titre peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants dans le cadre des objectifs de l'association. Elles sont dispensées du paiement d'une cotisation mais conservent le droit de participer, avec voix délibérative, à l'assemblée générale.

Les collectivités, associations et entreprises associées :

Il s'agit des personnes morales souhaitant soutenir l'action de l'association.

Les associations correspondantes :

Sont appelées « associations correspondantes » les associations locales dont l'objet social est conforme avec celui de Sologne Nature Environnement et qui souhaitent bénéficier de son soutien.

Une convention spécifique précisant les engagements réciproques est signée avec le conseil d'administration de Sologne Nature Environnement et soumise à l'approbation de l'assemblée générale suivante.

Article 5 : Cotisations

Le montant de la cotisation due par chaque catégorie de membres est fixé chaque année par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.

Article 6 : Conditions d'adhésion

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts. Ces derniers lui sont remis à son entrée dans l'association.

Article 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- par décès ;
- par démission motivée adressée par écrit au président de l'association ;
- par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association ;
- par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation.



Article 8 : Responsabilité des membres

Aucun membre de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ces engagements.

TITRE III : AFFILIATION

Article 9 : Affiliation

L'association pourra adhérer à toute fédération d'association de protection de l'environnement sur décision de l'assemblée générale.

TITRE IV : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est composée de tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an.

Les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire au moins trois semaines avant la date fixée. Les salariés de l'association sont conviés à participer à cette assemblée, sans voix délibérative.

Article 11 : Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée générale est fixé par le conseil d'administration et figure sur la convocation. Le président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et présente son rapport moral.

Le trésorier rend compte de la gestion financière, présente le bilan de l'exercice précédent et le budget prévisionnel pour l'année suivante. Le rapport financier devra faire mention du remboursement des frais de mission, de déplacement ou de représentation payés à des membres du conseil d'administration.

L'assemblée délibère sur ces différents rapports, ainsi que sur les questions à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Article 12 : Questions diverses

Toute question diverse émanant d'un adhérent et destinée à être soumise à l'assemblée générale ordinaire doit être adressée par écrit au conseil d'administration au moins quinze jours à l'avance.

Les questions diverses seront examinées au cours de l'assemblée générale.

Article 13 : Assemblée générale extraordinaire

L'association peut être convoquée en assemblée générale extraordinaire, soit sur l'invitation du conseil d'administration, soit sur demande écrite et signée par au moins un quart de ses membres.

L'assemblée générale extraordinaire se réunit dans les deux mois qui suivent cette décision.

Elle ne peut connaître que des questions expressément indiquées à l'ordre du jour, figurant obligatoirement sur la convocation adressée aux membres de l'association quinze jours au moins avant la séance.

Les salariés de l'association sont conviés à participer à cette assemblée, sans voix délibérative.

Article 14 : Délibérations

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité plus une, des voix exprimées après déduction des votes blancs, nuls ou d'abstentions, des membres présents ou représentés.

Les membres disposent d'une voix pour chacun des votes. Chaque membre présent ne peut détenir plus de deux pouvoirs en sus du sien.

Le vote a lieu à main levée ou à bulletin secret si un membre de l'association le demande.

Article 15 : Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil composé d'un nombre maximum de membres fixé à quinze. Les membres du conseil d'administration sont élus, pour trois ans, par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont choisis parmi les adhérents candidats, à jour de leur cotisation de plus d'un an, personnes physiques ou délégués de personnes morales jouissant de leurs droits civiques et politiques, mineurs âgés de seize



ans (conformément à l'article 2 bis de la loi de 1901 modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté), et ce jusque dans la gouvernance de l'Association.

Les candidatures (tiers sortant compris) doivent être adressées par écrit au président au moins dix jours avant la séance.

Ils sont renouvelables par tiers tous les ans, le premier tiers étant déterminé par un tirage au sort.

Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration invite à ses séances toute personne qu'il estime nécessaire d'entendre pour la bonne gestion de la conduite des affaires de l'association.

Une association correspondante peut désigner un de ses membres pour la représenter au sein du conseil d'administration avec voix délibérative, sans que le collège des représentants des associations correspondantes ne puisse détenir la majorité des voix.

En cas de vacances, le conseil d'administration pourvoit au remplacement provisoire par cooptation de nouveaux membres, sous réserve de ratification par l'assemblée générale suivante.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 16 : Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du quart au moins de ses membres, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association et au moins une fois par trimestre. La présence de la moitié au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire après décision du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés par procuration spéciale et écrite. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil peut également désigner un ou plusieurs présidents d'honneur, ainsi que des personnalités compétentes qui peuvent assister aux séances avec voix consultative.

Le directeur de l'association peut assister aux séances avec voix consultative.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire et consignés dans un registre prévu à cet effet.

Article 17 : Compétences

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour la direction et l'administration de l'association, conformément aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale.

Il peut déléguer au président ou au Bureau tous pouvoirs d'administration ou de représentation. Les dépenses sont ordonnancées par le Bureau.

Article 18 : Bureau

A la première réunion qui suit l'assemblée générale où ont lieu les élections, le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- un président ;
- un ou plusieurs vice-présidents ;
- un secrétaire, et éventuellement un secrétaire adjoint ;
- un trésorier, et éventuellement un trésorier adjoint ; choisis parmi ses membres majeurs.

Il peut consulter, sur invitation expresse, toute personne lui paraissant utile à son information. Ce Bureau est élu pour un an et ses membres sont rééligibles.

Article 19 : Rétribution

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions qui leur sont confiées.

Article 20 : Représentation en justice

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président ou un membre du conseil d'administration, spécialement désigné et habilité à cet effet par ce dernier.

TITRE V : ressources de l'association

Article 21 : Composition

Les ressources de l'association se composent de :

- cotisations annuelles et souscriptions ;
- subventions diverses ;
- legs ;
- produits divers résultant de son activité.

TITRE VI : modification des statuts - dissolution

Article 22 : Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire, sur la proposition du conseil d'administration ou du quart au moins des membres de l'association. Dans ce dernier cas, cette proposition doit être soumise au conseil d'administration au moins un mois avant la réunion de ce dernier. L'assemblée doit se composer du tiers au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, dans un délai compris entre 15 jours et deux mois et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans tous les cas, la modification doit être approuvée à la majorité des deux tiers.

Article 23 : Dissolution de l'association

L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet, doit au moins compter la moitié plus un des membres à jour de leurs cotisations. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La dissolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers.

Article 24 : Liquidation des biens

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 poursuivant des buts analogues et ce après un délai d'un an.

TITRE VII : surveillance et règlement intérieur

Article 25 : Porté à connaissance

Les délibérations de l'assemblée générale prévues aux articles 22, 23 et 24 sont adressées dans les plus brefs délais au Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay.

Le président doit faire connaître dans les trois mois à la Sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay tous changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association.

Les registres et pièces de comptabilité seront présentés sur toute réquisition de l'autorité préfectorale, sans déplacement, à lui-même ou à son délégué.

Article 26 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale pour approbation.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007.

L'ÉQUIPE

Le conseil d'administration



ETIENNE VERSCHUEREN,
Coprésident en charge des
relations extérieures



JULIEN GILLEMART,
Coprésident en charge des
finances et des ressources



BÉNILDE MOTEAU,
Coprésidente en charge de la
vie associative



CLAUDE GOVÉHOVITCH,
Administrateur



MICHEL ROUBALAY,
Administrateur



THOMAS THEVENET
Administrateur



TEDDY SOURIAU
Administrateur



MICHEL PETIT,
Administrateur coopté



PASCAL AGOSTINI,
Administrateur coopté

Devenir administrateur de Sologne Nature Environnement, pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez affirmer davantage votre engagement dans l'association ? Vous désirez nous aider dans la gestion et la réalisation de nos projets ? Vous avez des idées, des projets que vous souhaitez proposer et faire vivre ? Vous souhaitez participer au débat public sur la nature, l'environnement et la biodiversité et représenter SNE dans les instances locales et régionales ? Vous êtes prêt à lui consacrer un peu de votre temps ?

Toutes ces raisons peuvent vous amener à être administrateur de Sologne Nature Environnement ! Pour être candidat pour le Conseil d'administration, il suffit d'être adhérent de l'association depuis plus d'un an, et d'adresser une lettre de candidature au Président (à l'adresse de l'association) au minimum dix jours avant l'Assemblée Générale.

president@sologne-nature.org



L'équipe permanente

L'équipe des permanents compte 8 salariés permanents en 2025, tous en CDI et 3 en CDD pour l'année. Cette équipe est épaulée par des stagiaires, services civiques et CDD tout au long de l'année. La coordination de l'association est assurée par Alexandre Roubalay, Angélique Villéger, Etienne Verschuere, Coprésident de l'association depuis le mois de Juin 2022 avec Julien Guillemart, Coprésident en charge des finances et Bénilde Moteau coprésidente en charge de la vie associative.



CLOTILDE ROBERT,
Chargée de communication
et graphiste



**ANGÉLIQUE SOURIAU -
VILLÉGER,**
Codirectrice & Responsable
du pôle étude



EVA SEMPE,
Chargée de missions
naturalistes



ALEXANDRE ROUBALAY,
Codirecteur & Responsable
du pôle animation



KELLY DUHORNAY,
Animatrice Nature



PAULINE LEDU,
Chargée d'études naturalistes
«Flore & Habitats Naturels»



SARAH BRICARD,
Animatrice Nature



LUCIE LOISEAU,
Animatrice Nature

Les horaires de présence dans les locaux

Du lundi au vendredi : à partir de 8h30 jusqu'à 17h30.

Vous êtes les bienvenus dans nos locaux pour rencontrer les membres de Sologne Nature Environnement afin d'échanger sur notre passion commune : la nature. Vous pouvez venir visiter les locaux et découvrir les ressources dont nous pouvons vous faire profiter. Il existe de nombreux outils à la disposition de nos adhérents, quels que soient leurs centres d'intérêt :

- Un calendrier de sorties découverte nature sur l'année ;
- Un calendrier de notre programme « Les Estivales de l'eau » ;
- Une newsletter hebdomadaire sur les actualités de l'association ;
- Une lettre trimestrielle sur la vie associative, nos études, des articles de fond sur des questions environnementales,...
- Un site internet avec une présentation complète de notre activité et les sorties à venir : <http://www.sologne-nature.org> ;
- Des réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/>

- [SologneNatureEnvironmt ;
https://www.instagram.com/sologne_nature_environnement ;](https://www.instagram.com/sologne_nature_environnement)
- [https://twitter.com/solognenature ;](https://twitter.com/solognenature)
- [https://www.youtube.com/channel/UCPr_CyYW1Aq8YzwA6OKGWOW ;](https://www.youtube.com/channel/UCPr_CyYW1Aq8YzwA6OKGWOW)
- [https://www.linkedin.com/company/solognenatureenvironnement ;](https://www.linkedin.com/company/solognenatureenvironnement)
- Une documentation fournie sur la nature et l'environnement, disponible à la consultation ;
- Des cartes des chemins communaux de la Sologne ;
- La grainothèque.

Et, bien entendu, les connaissances de toute notre équipe ! Nous sommes toujours très heureux de rencontrer nos adhérents et d'échanger avec vous. Nous avons beaucoup à vous offrir mais vous aussi.

LE PÔLE VIE ASSOCIATIVE

L'association rassemble plus de 300 adhérents répartis sur les trois départements qui composent la Sologne. Elle participe et organise divers événements culturels. Elle régit elle-même toute sa communication. Au travers d'une vie associative riche et pleine de convivialité, SNE est aussi un formidable espace d'échanges et de relai de l'information.

Les activités de Clotilde

En tant que chargée de communication, elle érige la stratégie de communication de l'association et s'occupe de la communication interne dans l'association (administrateurs, permanents, adhérents et bénévoles). Elle est aussi en charge de la communication externe, c'est à dire la communication à destination du grand public par le biais de divers canaux comme les réseaux sociaux, une newsletter, une lettre d'information trimestrielle, etc...

Elle a également un rôle de graphiste

L'activité de la responsable communication

Infographie et informatique :

Mise en page des documents de communication et contrôle de leur conformité jusqu'à l'impression ; réalisation de dessins, croquis, esquisses, etc. ; conception, réalisation, maintenance et mise en ligne du site web ; sauvegarde des données informatiques de l'association, maintenance des matériels du réseau et suivi de l'évolution logicielle,...

et réalise des outils d'information et de sensibilisation comme le site internet de l'association mais également des panneaux, affiches, plaquettes, flyers, cartons d'invitation.

C'est à elle que revient le fait de représenter SNE à l'externe que ce soit les relations avec la presse (rédaction d'articles, communiqués et dossiers de presse, suivi des contacts, veille journaux et web) ou lors de diverses manifestations (expositions, festivals, salons, conférences de presse...).

Clotilde ROBERT

chargée de communication et graphiste



clotilde.robert@sologne-nature.org

Communication :

Gestion des adhésions et accueil des adhérents. Collaborer aux opérations de relation publiques, aux campagnes de communication et à l'organisation d'événements. Réalisation de documents de communication et suivi ; réalisation de documents à destination de la presse ; organisation de manifestations, encadrement du volontaire en charge de la dynamisation de la vie associative et de la communication externe,...

Quelques réalisations en graphisme



Comment participer à la communication de l'association ?

- Réaliser ou fournir des photographies de faune, flore, et paysages de Sologne pour nos publications ;
- Réaliser des croquis et des dessins pour nos publications ;
- Distribuer des affiches et des flyers dans les communes pour promouvoir nos actions et nos sorties ;
- Tenir des stands lors de manifestations ;
- Aide logistique ponctuelle ;
- Écrire des articles pour la lettre SNI ;
- En participant à la commission communication ;
- Co-organiser la journée des adhérents, ...

Enfin, vous pouvez nous prêter main forte en rejoignant notre commission « Communication Interne & Externe » pour participer activement à la mise en oeuvre de la communication de l'association.

Les activités du secrétariat réparti entre chaque pôle

Mettre en place et participer à la gestion de l'association dans les domaines organisationnel, administratif et financier.

La gestion des budgets et de la trésorerie de l'association. Participe également à la gestion des ressources humaines.

Les activités de l'accueil, du secrétariat et de la comptabilité

Secrétariat :

Standard, suivi du personnel, accueil, gestion du courrier.

Comptabilité :

Enregistrement des écritures comptables (factures, banque), déclarations sociales, payes, règlement des fournisseurs, préparation du bilan comptable, suivi des dossiers de subvention.

Comment s'impliquer dans le fonctionnement associatif ?

- En devenant administrateur pour pouvoir participer à la gestion de l'association ;
- En aidant à la recherche de partenariats (transmission d'informations et contacts utiles, contribuer aux prospections,...) ;
- En représentant l'association lors de réunions ou commissions, en relayant son message ;
- En valorisant l'association autour de soi pour la faire connaître et reconnaître, et favoriser le bouche à oreille pour solliciter de nouveaux adhérents ;
- En aidant à la mise sous plis;
- En participant à la veille environnementale.

Enfin, vous pouvez régulièrement venir nous prêter main forte pour nos envois postaux (mise sous plis), notamment lors de l'envoi de notre lettre « Sologne Nature Infos », des invitations à l'Assemblée Générale de l'association et de documents d'information.

LE PÔLE ÉTUDES NATURALISTES ET ENVIRONNEMENT

S'appuyant sur une connaissance acquise sur le terrain depuis plus de 35 ans, SNE met à disposition ses compétences scientifiques, techniques et juridiques auprès des collectivités locales et du secteur privé en matière d'expertise conseil en gestion et aménagement de l'environnement (avis scientifiques et techniques, assistance à maître d'ouvrage, propositions d'aménagements...).

SNE accompagne et conseille les acteurs publics et privés dans leurs démarches de développement durable et de prise en compte des enjeux environnementaux.

Eva SEMPÉ

Chargée de mission naturalistes

Angélique SOURIAU-VILLEGER

Chargée de mission naturalistes

Pauline LEDU

Chargée d'études naturalistes



Les activités d'Angélique

Elle développe, coordonne et accompagne l'ensemble des activités et l'équipe du pôle études naturalistes et environnement. En parallèle, elle réalise des inventaires et suivis naturalistes (mammifères, reptiles et amphibiens). Elle met en place des mesures de protection et de gestion en faveur des milieux et des espèces (convention pour la protection des chauves-souris, chantier en faveur de la conservation de la Loutre et de la Cistude ...) et elle accompagne les municipalités et les partenaires privés dans leurs projets en faveur de la biodiversité (Inventaire de la Biodiversité Communale, aménagement durable, suivi de passage à faune ...). Elle anime le groupe naturaliste sur les mammifères.

angelique.villeger@sologne-nature.org

Les activités de Pauline

SNE accompagne les collectivités et les partenaires publics dans leurs démarches de développement durable ou en faveur de la biodiversité : Objectif Climat 2030, Objectif Mares, Inventaire de la Biodiversité Communale, etc. Elle réalise également des inventaires et suivis botaniques et préconise des mesures de gestion en faveur de la conservation et restauration des habitats : gestion différenciée, mares, haies, etc.



Les activités d'Eva

Elle conçoit et coordonne des projets pour améliorer les connaissances et protéger la biodiversité. Elle réalise des inventaires et suivis naturalistes (oiseaux et insectes) puis elle met en place des mesures de protection et de gestion en faveur des milieux et des espèces : rédaction des plans de gestion, suivi des Espaces Naturels Sensibles... Elle anime la Commission Biodiversité et les groupes naturalistes ornithologique et botanique.

eva.sempe@sologne-nature.org



Chantier restauration d'une mare

Les autres activités du pôle

Amélioration des connaissances naturalistes :

Inventaires et suivis :

- Flore et habitats ;
- Ornithologiques, suivis des espèces patrimoniales (Nidification des oiseaux patrimoniaux des étangs, suivi des oiseaux hivernants, etc.) ;
- Entomologiques (Libellules, Papillons, Orthoptères, Syrphes, etc.), suivis des espèces patrimoniales (Damier de la Succise, Libellules leucorrhines, etc.) ;
- Mammifères (Loutre, Chauves-souris,

micromammifères, etc.),

- Reptiles et amphibiens, suivis des espèces patrimoniales (Cistude d'Europe, Tritons crêtés etc.).

Animation et gestion:

- De la base de données naturalistes Obs'Sologne.
- Des groupes naturalistes (ornithologique, botanique, mammifères) et de la Commission Biodiversité.

Mise en place de mesures de protection et de gestion des habitats en faveur de la conservation des espèces et milieux menacés :

- Suivi des Espaces Naturels Sensibles ENS ;
- Rédaction de plans de gestion ;
- Accompagnement dans la création, restauration et entretien des espaces naturels : prairies humides, mares, haies, etc. ;
- Conventionnement pour la protection de milieu : refuges chauves-souris ou havre de paix pour la loutre, etc.

et privés dans le cadre de mesures en faveur de la biodiversité ou dans leurs démarches de développement durable :

- Accompagnement des communes dans les Inventaires de la Biodiversité Communale IBC en Sologne et dans la démarche Objectif Climat 2030 ;
- Diagnostics écologiques dans le cadre d'aménagements du territoire ;
- Suivi de chantiers de restauration de sites et de mesures en faveur de l'environnement ;
- Conseils en mesures de gestion d'habitats et d'espèces.

Accompagnement des partenaires publics

Comment prendre part aux activités Naturalistes ?

En participant :

- Aux groupes naturalistes (ornithologique, botanique et mammifères) et à la commission biodiversité ;
- **Aux inventaires et suivis du pôle** : sortie de gîte des chauves-souris, inventaire des traces et indices de présences des mammifères, inventaires des oiseaux et insectes, etc. ;
- À l'animation et à la saisie des données naturalistes sur Obs'Sologne ;
- **Aux chantiers en faveur de la biodiversité** : restauration de mares, plantation de haies, construction de nichoirs, etc. ;
- À l'animation des stands ou des ateliers autour du développement durable.



Épreinte de Loutre trouvée lors de chantier catiche



Création de catiche avec adhérents

Pour réaliser ses missions, SNE a besoin de bien connaître son territoire.

Vous pouvez nous aider en fournissant vos observations naturalistes (y compris pour des espèces communes).

Une bonne observation est constituée de 4 champs principaux : la ou les espèce(s) observée(s) / le nom de l'observateur / la date / le lieu d'observation. Toutes les informations supplémentaires sont les bienvenues.

Pour plus de détails sur la façon de transmettre ses données vous pouvez nous contacter. Une adresse mail est dédiée à ce type d'informations: observations@sologne-nature.org

Pour les plus aguerris, la base de données avec saisie en ligne Obs'Sologne permet de recueillir vos observations naturalistes : <https://obssologne.fr/>

LE PÔLE ANIMATION

Sologne Nature Environnement réalise chaque année des centaines d'interventions auprès de tous les types de publics pour les sensibiliser, les former et les éduquer à l'environnement.

L'association est agréée " Association éducative complémentaire de l'enseignement public " et signataire des référentiels régionaux de qualité de l'éducation à l'environnement en Région Centre Val de Loire jeune public et grand public.

Lucie LOISEAU

Animatrice nature et coordinatrice de projets

Alexandre ROUBALAY

Animateur nature responsable du pôle animation

Sarah BRICARD

Animatrice nature et coordinatrice de projets

Kelly DUHORNAY

Animatrice nature et coordinatrice de projets



lucie.loiseau@sologne-nature.org sarah.bricard@sologne-nature.org kelly.duhornay@sologne-nature.org

alexandre.roubalay@sologne-nature.org laetitia.brunet@sologne-nature.org

Leurs activités

Animations adultes

Les éducatrices et éducateurs réalisent des sorties nature ou animations nature pour les adultes, au travers de groupes constitués, de famille ou encore d'individuels regroupés.

Les sorties que nous proposons au grand public figurent dans nos deux grands calendriers de sorties : Sologne Naturez-vous, qui propose des animations tout au long de l'année, et les Estivales de l'Eau, qui proposent des animations sur la thématique des zones humides pendant l'été. Nous proposons également des découvertes nature pour les groupes constitués (associations, randonneurs, ...) et prestataires touristiques de Sologne.

Afin de vous proposer des animations de qualité, nous travaillons en partenariat avec différents acteurs du tourisme vert en Sologne comme les Offices du Tourisme, hébergeurs, etc, ...

Animations enfants et accompagnement d'établissements scolaires

Tout au long de l'année, nous intervenons également auprès des plus jeunes, notamment dans les écoles/collèges/lycées, les centres de loisirs, les relais d'assistantes maternelles et bien d'autres structures, afin d'éduquer et de sensibiliser à la nature et à l'environnement dès le plus jeune âge.

Nous menons différents projets tels que le Programme Éducatif réalisé sur la commune de Romorantin-Lanthenay, les Chéquiers Nature Cher réalisés en Sologne du Cher, les Dispositifs Pédagogiques. Nous intervenons également selon les demandes des professeurs pour faire, par exemple, des projets sur une année scolaire complète qui s'inscrivent dans le projet scolaire ou le projet de classe de l'établissement scolaire.

Projets transversaux avec le pôle environnement et le pôle études

En concertation avec les différents pôles de notre association, nous menons des projets transversaux. Ces projets comprennent une phase d'éducation et de sensibilisation ; avec le grand public, les scolaires, les élus.

Nous réalisons par exemple des actions dans le cadre des Inventaires de Biodiversité Communale (IBC), du projet « Objectif Climat 2030 », Loutre, Air Intérieur, Objectif Mares, du projet sur la Cistude d'Europe, et bien d'autres encore !

Afin de garantir la qualité de nos animations et découvertes, notre équipe se forme régulièrement.

Comment participer à la vie du pôle ?

- Tenue de stands lors de certaines manifestations ou projets (ex : Semaine européenne de réduction des déchets, etc) ;
- Bricolage en tout genre (hôtels à insectes, nichoirs...);
- Dons de matériel (vieilles planches, draps, journaux, bouteilles plastiques, pots en terre cuite...);
- Récolte de pelotes de réjections ;
- Apport de connaissances ou supports sur différentes thématiques ;
- Accompagnement sur le terrain pendant les animations pour découvrir nos activités et prendre des photos (nous prévenir) ;
- Ou toutes autres compétences !

Quelques unes des animations en 2022-2023 !



Des étoiles plein les yeux !



Les estivales de l'eau



IBC Chouettes & Chauves-souris



À vos crayons !



Fabrication d'Oyas



Loutre es-tu là ?



Dessine-moi un arbre !



LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les services civiques

LE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE AU PÔLE ÉTUDES NATURALISTES ET ENVIRONNEMENT

Sous le tutorat d'une chargée de missions de l'association et en lien avec les bénévoles, le/la volontaire contribuera à différents projets d'études naturalistes menés par l'association. Le travail du volontaire, complémentaire aux missions de l'équipe salariée, permettra de renforcer la dynamique des projets.

Plusieurs types d'actions pourront être réalisés afin de participer aux programmes d'études naturalistes :

- Possibilité d'animer un groupe naturaliste ;
- Participation aux divers inventaires de la faune et de la flore de Sologne (inventaire hivernal des chauves-souris, oiseaux, odonates, lépidoptères, caractérisation des étangs de Sologne, Cistude, Entomofaune, etc...) ;
- Développement d'un projet personnel.

Merci d'adresser les candidatures à l'adresse suivante :

angelique.villeger@sologne-nature.org

LE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE AU PÔLE VIE ASSOCIATIVE

Sous le tutorat de la chargée de communication et en lien avec les bénévoles, le/la volontaire contribuera à développer et dynamiser la vie associative chez Sologne Nature Environnement. Le travail du volontaire, complémentaire aux missions de l'équipe salariée, permettra de renforcer la dynamique de la vie associative.

Plusieurs types d'actions pourront être réalisés afin de dynamiser la vie associative :

- Participation à l'organisation de notre événement phare de l'année : La fête de l'automne et du champignon ;
- Dynamisation des réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, Youtube, LinkedIn, etc... ;
- Participation à toute action de communication visant à expliciter le travail réalisé (réalisation d'affiches, d'articles de presse, etc.) ;
- Développement d'un projet personnel.

Merci d'adresser les candidatures à l'adresse suivante :

clotilde.robert@sologne-nature.org

Les motivations d'un service civique à SNE ?

Il faut être doté d'un fort intérêt pour la protection de l'environnement et pour le monde associatif. Il faut également avoir un sens aigu de l'organisation, de bonnes qualités relationnelles ainsi que de bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse souhaitées. Les connaissances changent suivant le pôle, ensuite il faut seulement être majeur, avoir moins de 25 ans et disposer du permis B.

LE PRINCIPE DE GOUVERNANCE D'UN PROJET

En cours de réédition...

LES AXES DE TRAVAIL

Les groupes naturalistes

LE GROUPE ORNITHOLOGIQUE

Le groupe « ornithologique » a pour vocation l'étude et la protection des oiseaux sauvages.

Le groupe travaille sur trois objectifs :

- Étudier les oiseaux sauvages dans leur milieu ;
- Sensibiliser et former le plus grand nombre de personnes à l'ornithologie ;
- Protéger les oiseaux et leurs habitats.



Afin d'initier de nouveaux projets et de faire les bilans des inventaires, le groupe se réunit deux fois par an (en automne et au début du printemps).

Des sorties ont lieu par saison et portent sur des thématiques variées, afin d'améliorer les compétences d'identification des participants ou de mener des enquêtes (oiseaux d'eau, rapaces, chants d'oiseaux, migration ...).

Les activités du groupe sont réservées aux adhérents et ne sont pas des animations grand public.

Si vous souhaitez participer faites-vous connaître auprès des responsables Eva SEMPÉ et Frédéric PELSÉ : eva.sempe@sologne-nature.org

LE GROUPE BOTANIQUE

Le groupe « botanique » a pour vocation une meilleure connaissance de la flore, l'étude des groupes de végétaux et la formation des adhérents.

Les centres d'intérêts des membres du groupe sont multiples :

- Apprendre à reconnaître les espèces ;
- Faire des sorties botaniques et sensibiliser à la flore ;
- Rechercher certaines espèces ou groupes d'espèces menacées.

Le groupe se réunit une fois par mois afin de travailler sur les projets et de conduire des ateliers thématiques (familles de plantes, herbier...). Aux périodes propices, une sortie par mois est organisée pour les travaux pratiques. Les activités du groupe sont réservées aux adhérents et ne sont pas des animations grand public.



Si la botanique et la préservation de notre patrimoine végétal vous intéressent, n'hésitez pas à rejoindre le groupe ! Contactez-nous : eva.sempe@sologne-nature.org

LE GROUPE MAMMIFÈRES

Le groupe « mammifères » a pour vocation une meilleure connaissance des mammifères de Sologne.

Les centres d'intérêts des membres du groupe sont multiples :

- Apprendre à connaître les espèces (répartition, écologie,...) ;
- Mettre en place des mesures de préservation ;
- Faire des sorties sur le terrain, des ateliers, des visites, et sensibiliser les adhérents.

Le groupe se réunit ponctuellement afin de travailler sur les projets choisis en amont par les adhérents. Les activités du groupe sont réservées aux adhérents et ne sont pas des animations grand public.

Des sorties, des ateliers, des visites d'exposition, des réunions ont lieu par saison et portent sur des thématiques variées. Le but est d'améliorer les compétences d'identification des participants (formation) et d'améliorer nos connaissances sur les mammifères.

Si les mammifères vous intéressent, si vous avez envie de participer à nos activités ou encore de proposer vos idées, venez faire vivre le groupe : angelique.villeger@sologne-nature.org



Les commissions

LA COMMISSION BIODIVERSITÉ

La commission « Biodiversité » a pour vocation de créer du lien entre les actions des différents groupes naturalistes actifs depuis la création de Sologne Nature Environnement, de valoriser les nombreuses données naturalistes collectées tout au long de ces années, d'initier les directions à prendre dans nos projets de recherches et d'inventaires naturalistes, d'orienter les weekends naturalistes et d'apporter ses compétences au niveau du conseil d'administration.

La commission se réunit plusieurs fois par an afin de valoriser les données naturalistes par la publication d'articles scientifiques et d'orienter nos suivis et études naturalistes bénévoles. Les groupes naturalistes (ornithologie, botanique et mammifères) sont représentés au sein de la commission Biodiversité.

La commission fait fonction de veille, de conseil, d'alerte et de réflexion prospective sur l'ensemble des questions concernant le patrimoine naturel auprès du Conseil d'Administration de l'association.

Si vous aussi, vous souhaitez préserver et protéger la faune et la flore de Sologne avec votre association, n'hésitez pas à nous rejoindre : eva.sempe@sologne-nature.org

LA COMMISSION « COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE »

La commission « Communication et vie associative » est formé de salariés, d'administrateurs et d'adhérents qui ont tous l'envie et la volonté de rassembler et de dynamiser notre vie associative. Leur but est de mettre en avant aussi bien les adhérents et les bénévoles que l'association en elle-même. Vous l'aurez compris, cette commission contiendra donc une partie communication interne et une partie communication externe. Afin de se rafraîchir la mémoire voici la différence entre les deux.

La communication interne consiste à transmettre un message aux personnes internes à l'organisation – salariés, adhérents, administrateurs, bénévoles. Elle comprend toutes les formes de communication au sein d'une organisation, y compris les mémos, les bulletins d'information, les annonces et les réunions, etc... Elle n'est généralement pas destinée au grand public, mais plutôt aux salariés, adhérents et bénévoles faisant partie de cette organisation.

Les axes de travaux pourront être de participer à l'élaboration et la correction de la lettre Sologne Nature Infos, la mise en place d'outils collaboratifs pour échanger et travailler plus facilement entre adhérents et salariés, la communication à appliquer envers les adhérents, l'organisation de la journée des adhérents, etc...

La communication externe consiste à transmettre un message à un public extérieur à l'organisation – partenaires, financeurs, scolaires, grand public, collectivités, etc. Elle permet d'entretenir le lien avec les parties externes et de maintenir une bonne image publique à travers les relations. Les publicités, les commentaires, les appels, les communiqués de presse, les invitations, les newsletters, les livrets, les rapports personnalisés, etc. sont quelques-unes des méthodes de communication externe.

Les axes de travaux pourront être de mettre au point notre stratégie de communication envers ce public externe notamment sur les réseaux sociaux, ou nos échanges avec la presse et également la participation aux diverses manifestations.

Si vous aussi, vous avez la fibre communicante et que vous désirez rassembler et sensibiliser le plus de personnes possible, n'hésitez pas à nous rejoindre en contactant : clotilde.robert@sologne-nature.org

LA COMMISSION « FINANCEMENT ET BUDGET »

La commission « Financement et Budget » a été créée afin d'accompagner et aider le CA dans ses prises de décisions budgétaires. Vous pourrez ainsi suivre le bilan financier et participer à la recherche de nouveaux financements.

Si vous aussi, vous souhaitez vous investir pour l'avenir financier de votre association, n'hésitez pas à nous rejoindre : alexandre.roubalay@sologne-nature.org

LA COMMISSION « PRISE DE POSITION »

La commission « Prise de Position » a pour objectif d'aider le CA à prendre des décisions en formulant un avis ou une position sur les projets concernant : la faune, la flore de Sologne, les grands projets d'aménagements en Sologne, les espèces à enjeux. Par exemple les sujets à traiter peuvent être, le loup, les plates-formes logistiques, la ligne LGV, l'enrillagement, ou tout autre thème à enjeu. Son travail s'appuie sur les groupes naturalistes, la commission biodiversité ou tout autre qui pourra éclairer la formulation d'un avis.

Si vous aussi, vous souhaitez vous investir pour protéger la faune et la flore de notre Sologne, n'hésitez pas à nous rejoindre : president@sologne-nature.org

LA COMMISSION « RÈGLEMENT INTÉRIEUR »

La commission « Règlement Intérieur » existe dans le but de retravailler le règlement intérieur suite à la demande des adhérents.

Si vous aussi, vous souhaitez vous investir pour votre association, n'hésitez pas à nous rejoindre : kelly.duhornay@sologne-nature.org

S'IMPLIQUER BÉNÉVOLEMENT

Être bénévole chez SNE c'est avoir l'occasion d'agir en faveur de la protection et de la connaissance de la faune et de la flore de Sologne.

Le bénévolat en 2024



Plus de 60 bénévoles



3 000 heures

S'impliquer plus souvent

PARTICIPER AUX INVENTAIRES NATURALISTES

SNE réalise de nombreux inventaires naturalistes pour étudier les espèces, proposer des moyens de gestion ou de protection favorables et évaluer les politiques de mises en oeuvre. En participant aux inventaires naturalistes, vous développerez vos connaissances et vous contribuerez à l'une de nos principales missions : connaître et protéger la nature.



NOUS AIDER À LA GESTION DE NOTRE BASE DE DONNÉES NATURALISTES OBS' SOLOGNE

Sologne Nature Environnement, grâce à son réseau de bénévoles et son équipe salariée pluridisciplinaire, collecte chaque année de très nombreuses données naturalistes. Ces données sont désormais centralisées dans une base de données nommée Obs'Sologne, qui regroupe les observations de divers domaines

REJOINDRE UNE COMMISSION, UN GROUPE NATURALISTE



Nous travaillons sur de nombreuses thématiques (biodiversité, botanique, ornithologique, communication, financement, règlement intérieur, prise de position, ...). En choisissant d'intégrer un groupe de réflexion vous nous aiderez à construire notre positionnement et des pistes d'actions sur ces thématiques.

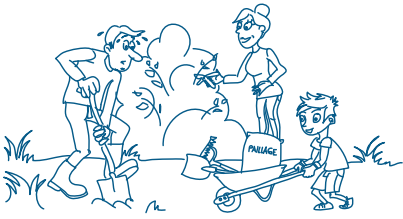
PARTICIPER À L'ORGANISATION DE NOS ÉVÉNEMENTS

Sorties nature, salons, conférences ou débats, SNE organise de nombreux événements tout au long de l'année. Vous pouvez participer à l'organisation en nous aidant à trouver lieux, intervenants, en proposant vos idées pour communiquer autour de l'évènement ou tout simplement en nous aidant en donnant un coup de main logistique !



S'impliquer ponctuellement

DEVENEZ ÉCO-VOLONTAIRE



Nettoyage de rivières, constructions de gîtes pour les espèces menacées, chantier de restauration ou de plantation,...

Nous organisons régulièrement des actions d'éco-volontariat. En étant directement sur le terrain, vous contribuez de manière concrète à nos actions de protection de la nature et ce sont autant d'occasions de rencontres et de partage avec d'autres bénévoles.

DISTRIBUER DES AFFICHES OU DES TRACTS

Pour sensibiliser le plus grand monde à notre cause ou pour inviter le public à nos événements, nous réalisons des affiches et des tracts et avons besoin de vous pour les distribuer.



DONNER UN COUP DE POUCE À L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Plusieurs fois dans l'année nous avons de gros volumes de courrier à envoyer, des dossiers à inventorier, classer, des bases de données à mettre à jour...

Vous pouvez nous aider à accomplir ces différentes missions indispensables au bon fonctionnement de l'association, dans une ambiance conviviale.

ANIMER UN STAND

Pour faire connaître notre association, nous participons à plusieurs événements tout au long de l'année. Vous pouvez nous aider à préparer, animer notre stand et aller à la rencontre du public.

Nul besoin d'être un expert de l'environnement, il suffit d'avoir envie de partager vos préoccupations pour la nature.



RÉALISER LA REVUE DE PRESSE



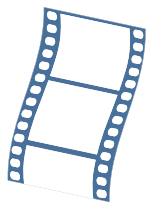
Les médias se font souvent le relais de nos actions ou nous demandent de réagir à l'actualité. Pour en garder la trace, justifier de notre activité et comprendre le point de vue des journalistes, nous recherchons et conservons les articles qui nous citent.

Nous recherchons des bénévoles pour alimenter cette revue de presse de façon régulière.

PARTAGER VOS PHOTOS OU DESSINS

Pour alimenter notre base de données de l'association et enrichir nos documents de communication, les photographies et les dessins sont des ressources essentielles. Lors de vos participations à des animations, événements, stand, salons ou chantiers, faites-nous parvenir vos clichés pour que l'on puisse communiquer dessus. De même, si vous êtes dessinateurs, n'hésitez pas à nous envoyer vos plus beaux dessins, ils seront peut-être choisis pour mettre en avant une animation.



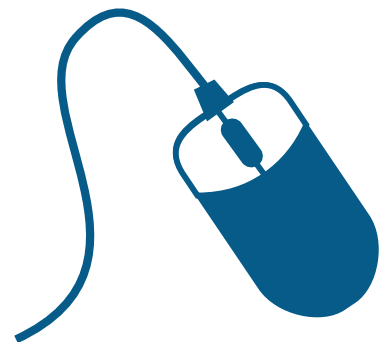


PARTAGER VOS VIDÉOS

Diffusées sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux, les vidéos nous font connaître auprès d'un nouveau public. Si vous avez un talent de cinéaste ou que vous êtes un as du montage, vous pouvez en faire profiter SNE !

VEILLEZ SUR L'INFORMATION PUBLIQUE

Notre association s'intéresse de près aux enquêtes publiques et aux avis de l'autorité environnementale. Ces procédures de consultation et /ou d'information du public nous alertent sur les grands projets qui se préparent, l'évaluation de leurs impacts sur l'environnement et les mesures prévues pour éviter, atténuer ou compenser leurs effets. Elles nous permettent de prendre position et donc de remplir notre mission de protection de l'environnement. Nous cherchons des personnes volontaires pour réaliser régulièrement des relevés d'avis d'enquêtes publiques et de l'autorité environnementale dans leur secteur géographique.



NOTES



Sologne Nature
Environnement

23 route de selles
Parc de Beauvais
41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. 02 54 76 27 18

Mail : info@sologne-nature.org
www.sologne-nature.org



Suivez-nous sur nos réseaux

Recherchez « Sologne Nature Environnement »
sur Facebook, Instagram, LinkedIn et Youtube.